

La contrôleure générale des prisons demande "une stratégie de vaccination spécifique" en détention

Paris, 26 jan 2021 (AFP) - La contrôleure générale des lieux de privation de liberté a exprimé son inquiétude face au "chiffre affolant" de progression de l'épidémie de Covid-19 dans les prisons, appelant de ses vœux une "stratégie de vaccination spécifique" dans les établissements pénitentiaires.

"La situation actuelle est plus grave que celle du printemps dernier. Au 21 janvier, 235 personnels pénitentiaires étaient contaminés; quant aux détenus, ils étaient 134 à la même date contre 25 au début du mois, soit une hausse de 165%. Un chiffre affolant", a indiqué Dominique Simonnot dans une lettre adressée lundi au ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti et rendue publique mardi. Mme Simonnot a demandé au garde des Sceaux d'envisager, comme au printemps, des libérations de détenus proches de leur fin de peine pour désengorger les prisons et de lancer une campagne de vaccination spécifique tenant compte "à la fois de la promiscuité inévitable en détention, de la vulnérabilité particulière de la population pénale et de la facilité logistique résultant de la concentration des patients en un même lieu".

"Il ne s'agit pas seulement ici de protéger les personnes détenues mais d'une mesure de santé publique permettant de prévenir les conséquences que pourraient avoir sur l'ensemble de la population l'apparition de poches de contamination massive en prison", a insisté Mme Simonnot qui a adressé un courrier similaire au ministre de la Santé Olivier Véran.

"Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de la Justice travaille étroitement avec le ministère de la Santé pour mettre en oeuvre des mesures sanitaires adaptées en détention, dans le cadre de la stratégie portée par le gouvernement", a indiqué la Chancellerie contactée par l'AFP.

"Conformément à la politique vaccinale du gouvernement, comme chaque Français âgé de 75 ans et plus, les détenus concernés (environ 250 personnes, ndlr) sont prioritaires", a précisé la Chancellerie en soulignant qu'"une liste des personnes détenues de plus de 75 ans, réparties par établissement et par direction inter-régionale, a été transmise aux autorités de santé pour organiser la campagne de vaccination en détention qui a débuté depuis quelques jours".

L'association humanitaire Robin des Lois a annoncé de son côté avoir déposé une requête devant le Conseil d'État pour que "l'ensemble de la population carcérale" puisse être intégré dans la campagne de vaccination contre le Covid-19.

aje-asl/jt/caz